



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le 28 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 20/05/2021

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Christian GIRARD, Sabine JOUVHOMME, Valérie GAGNE, Christiane PAUZON, Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT

Excusés :

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Michel BEGON qui a donné procuration à Serge ABOULIN
Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY

**OBJET : EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE PANASSAC :
REACTUALISATION DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION
FRANCAISE DE FOOBALL**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-64 du 14/09/2018 sollicitant l'aide visée en objet.

Depuis lors, les études menées ont permis d'affiner les coûts et le plan de financement.

Il convient donc de réactualiser ce dernier ainsi que l'aide sollicitée auprès de la Fédération Française de Football.

Le plan de financement se détaille comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
1. Maitrise d'œuvre	35 760	1. Région :	400 000
2. Etudes géotechniques	11 934	2. Département :	160 000
3. Plans topographiques	828	3. DETR :	171 000
4. Annonces marchés publics	394	4. FFF :	10 000
5. Lot 1 Terrassement	337 184	5. Autofinancement :	205 301
6. Lot 2 Infrastructures sportives	488 298		
7. Eclairage (reste à charge)	47 139		
8. Imprévus travaux lots 1 et 2 (3%)	24 764		
TOTAL DEPENSES :	946 301	TOTAL RECETTES :	946 301

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement réactualisé ci-avant exposé ;
- AUTORISE Monsieur le MAIRE à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football ;
- AUTORISE Monsieur le MAIRE à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation du présent projet.

Le Maire,
Franck PAILLON